Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20231205-1100-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2023

Date de mise en ligne : 8 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 20 :
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Séance Ordinaire du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 décembre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Françoise COSSECQ (à Nathalie SOARES), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jean-Georges MICOL), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Jonathan VANDENHOVE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20231205-1100-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2023

Date de mise en ligne : 8 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023

DOSSIER N° 20 : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE BORDEAUX MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

L'article L.5211-39 du CGCT prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ainsi, le rapport d'activité de Bordeaux Métropole, retraçant l'ensemble de ses actions et réalisations durant l'année 2022 est inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Ce rapport est à la disposition des membres de l'assemblée délibérante en consultation auprès du Secrétariat Général de la ville ou via le site de Bordeaux Métropole avec le lien suivant :

https://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/

VU l'article L.5211-39 du CGCT,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2022 de Bordeaux Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 5 décembre 2023

LE MAIRE, Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET Jonathan VANDENHOVE